

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
4 juin 2026
Date d'affichage de l'avis
4 juin 2026
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
N° d'ordre
D_2026_6_3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 8 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le huit juin, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles CAMY.

Etaient présents : MMM. G. CAMY, S. TASTET, B. LORRY, R. CARDY, M.-C. LALANNE, A.-C. LE PENVEN, C. GUILLARD, C. ANTRAYGUES, D. GRABE-BIDAU, M. CLAVE, P.-H. NAU-HENDEL, V. LABORDE, C. DESPRE, V. LAMY.

Ont donné pouvoir : P. ESPINASSEAU à G. CAMY.

Etait absent : P. ESPINASSEAU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : M.-C. LALANNE.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

ADOPTION DE LA CONVENTION DE « LA MAISON POUR TOUS » AVEC LE B.B.S.C.

Le Maire fait lecture à l'assemblée de la convention de mise à disposition ponctuelle des locaux communaux à une association, en l'occurrence la convention de mise à disposition de « la Maison pour Tous » de la Commune à l'association du B.B.S.C. pour ses différentes sections.

Après en avoir fait lecture, le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

Monsieur Pierre-Henry NAU-HENDEL vote contre la convention car il pense que certains termes sur les conditions d'utilisation des locaux mettent en péril la continuité d'une activité appréciée par la population, et que selon lui, la mise à disposition gratuite ne pose pas de problème de légalité en terme de concurrence déloyale .

Le Conseil Municipal, après avoir modifié la convention et en avoir délibéré,

PREND en considération la convention de mise à disposition ponctuelle des locaux communaux à une association, en l'occurrence la convention de mise à disposition de « la Maison pour Tous » de la Commune à l'association du B.B.S.C. pour ses différentes sections.

DECIDE l'adoption de la convention de « la Maison pour Tous » avec le B.B.S.C..

Adopté à 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme



Gilles CAMY